

## Epandage des effluents issus de l'activité viti-vinicole

**Caves  
particulières,  
Distilleries**



## Valorisez vos effluents viti-vinicoles Votre Plan d'épandage En toute sécurité

### ✓ Les avantages

Une étude complète de l'ensemble des paramètres avec cartographie de vos parcelles pour sécuriser vos pratiques d'épandage et être en conformité avec la réglementation

- Des conseils techniques et agronomiques personnalisés à votre exploitation
- Une analyse de sol comprise dans la prestation
- Les compétences des conseillers techniques à votre disposition

### ✓ Les modalités

- Intervenants : conseillers techniques de la Chambre d'agriculture du Gard
- Durée de la prestation : ½ journée minimum de visite sur site + temps de réalisation du dossier
- Tarifs et conditions de vente : nous consulter
- Prestation individuelle
- Lieu : sur site

### ✓ Les documents remis

- Plan d'épandage complet :
  - Etude préalable avec les annexes réglementaires
  - Cahier d'enregistrement



### Votre contact

Faustine MABIRE  
Tel 04 66 04 51 05  
faustine.mabire@gard.chambagri.fr



### Votre projet

- Vous épandez des effluents viti-vinicoles ou souhaitez pouvoir le faire : votre activité est soumise à la réglementation des Installations Classées (régime Déclaration) et vous devez disposer d'un plan d'épandage

### Notre proposition

- Elaboration de l'étude préalable, technique, agro-environnementale et réglementaire de votre situation
- Analyse de sol réglementaire
- Présentation de solutions adaptées et compatibles à votre installation

### Notre méthode

- Première prise de contact téléphonique
- Visite sur site et repérage des parcelles
- Analyse de sol réglementaire
- Cartographie du périmètre épandable et de l'aptitude des parcelles
- Edition du Plan d'Épandage et des annexes

### Notre engagement

- Remise du Plan d'épandage répondant aux obligations réglementaires

 **Retrouvez l'ensemble de nos prestations sur**  
**[www.gard.chambre-agriculture.fr](http://www.gard.chambre-agriculture.fr)**

« La Chambre d'agriculture du Gard est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IFO1762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »